

# BAC PRO MEI MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

## LE MÉTIER

Le ou la titulaire du Bac Pro MEI assure la maintenance corrective et préventive d'installations industrielles. Il ou elle participe aussi bien à l'amélioration et à la modification de matériels existants qu'à la mise en œuvre de nouveaux équipements. Il ou elle intervient sur les parties opératives et sur les parties commandes des installations. Il ou elle doit impérativement respecter les règles de santé et de sécurité, les normes de qualité et celles de protection de l'environnement.

## LES ACTIVITÉS

Ce(tte) technicien(ne) répare ou dépanne les biens après avoir analysé leur fonctionnement. Son activité varie selon l'entreprise qui l'emploie, la nature et la complexité des équipements dont il ou elle a la charge. Il ou elle utilise les technologies d'aide au diagnostic et d'intervention.

## LES DÉBOUCHÉS

Il ou elle exerce son métier dans des entreprises appartenant à tous les grands secteurs industriels : construction mécanique, automobile, chimie, aéronautique, textile, agroalimentaire.

Il ou elle est fonctionnellement rattaché(e) au service Maintenance et intervient seul(e) ou en équipe. Les conditions d'exercice diffèrent selon que l'entreprise est productrice de biens ou de services.

Dans le premier cas, le travail s'effectue le plus souvent en milieu industriel. Dans le second, il peut être nécessaire de se déplacer sur les lieux où est implanté l'équipement dont la maintenance doit être assurée.

## LES PERSPECTIVES

Le Bac Pro MEI a pour premier objectif l'insertion professionnelle.

Cependant, avec un bon dossier, il est possible de poursuivre à un niveau supérieur :

- BTS CRSA (Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques)
- BTS MSP-SP (Maintenance des Systèmes de Production)
- BTS TC (Technico Commercial option Commercialisation de Biens et de Services Industriels)



# BAC PRO MEI MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Ce Bac Pro se prépare en 3 ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP ou BEP du même secteur, ou ayant un niveau de 1ère STI peuvent le préparer en 2 ans sous certaines conditions. D'autres situations sont envisageables et tous les dossiers seront examinés. La pré-inscription doit s'effectuer **le plus rapidement possible** même sans entreprise d'accueil via notre site internet.

## LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage Se former par l'apprentissage c'est choisir **1 métier, 1 diplôme, 1 salaire.**

**L'enseignement professionnel** : Analyse des systèmes mécaniques, Analyse des systèmes automatisés, Méthode maintenance, Travaux pratiques en atelier

**L'enseignement général** : Français, Anglais, Économie, Sciences Physiques, Mathématiques, Histoire et géographie, Arts appliqués, EPS.

La durée de la formation 3 ou 2 ans selon niveau

Le lieu de la formation Centre de Clermont et Centre de Montluçon

## NOS ATOUTS

- ✚ Un Conseiller Alternance à votre disposition, dès lors que vous êtes admissible, pour vous accompagner dans votre recherche d'entreprise et vous aider dans la préparation des entretiens d'embauche.
- ✚ Un rythme d'alternance idéal pour devenir un(e) excellent(e) professionnel(le) : 15 jours en centre de formation / 15 jours en entreprise.
- ✚ Un accompagnement individuel tout au long de la formation.
- ✚ Des équipements de formation et des outils pédagogiques de hautes technologies.



## LE RECRUTEMENT

Tests et entretien de motivation > décision d'admissibilité > recherche d'une entreprise > signature du contrat ou de la convention de formation.

## INFOS & CONTACT

### Centre de Clermont

7 rue du Bois Joli 63800 Cournon-d'Auvergne  
04 73 69 41 11

**Conseillère** : Hanane HASSANI  
h.hassani@formation-industries-auvergne.fr

Le centre vous accueille **sans rendez-vous** tous les lundis après-midi de 14h à 17h !

### Centre de Montluçon

62 rue Henri Barbusse 03630 Désertines  
04 70 28 23 12

**Conseillère** : Carole GRENA  
c.grena@formation-industries-auvergne.fr

Le centre vous accueille **sans rendez-vous** tous les mercredis après-midi de 14h à 17h !